



PROCÈS-VERBAL

Réunion Conseil Municipal MAIZILLY 42750

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MAIZILLY 42750, convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni en séance ordinaire, en salle de Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire Colette LEBEAU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents :

Mme LEBEAU Colette,	Maire ;
M. DUHEZ Didier,	1 ^{er} Adjoint ;
Mme LAROCHE Mégane,	2 ^{ème} Adjoint ;
M. THEBAULT Eric,	3 ^{ème} Adjoint ;
M. GONZALES Gérard,	Conseiller
Mme CHASSAGNE Brigitte,	Conseillère
M. DESSOLAIN Pascal,	Conseiller
Mme KIPP Audrey,	Conseillère
M. RIVOLIER Mickaël,	Conseiller
Mme GUILLOUX Mylène,	Conseillère

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme DELAYE Sara, Conseillère

Absent(s) non-excuse(s) :

Secrétaire de séance :

Mme KIPP Audrey, Conseillère

Madame le Maire sortant, Colette LEBEAU, ouvre la séance à 19h01.

Elle présente ses félicitations au nouveau Conseil Municipal, élu avec 138 voix, le dimanche 15 mars 2026.

Madame le Maire sortant, Colette LEBEAU, donne lecture du déroulé de la séance du Conseil Municipal. Elle donne la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Gérard GONZALES, afin qu'il en prenne la présidence jusqu'à l'élection du Maire 2026-2032.

Monsieur le doyen, Gérard GONZALES, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Audrey KIPP, nouvelle élue, est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Installation du Conseil Municipal de Maizilly

- 1- Election du Maire
- 2- Délibération 2026-07 Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- 3- Election des adjoints au Maire
- 4- Engagement de la Charte des Elus
- 5- Délibération 2026-08 Représentants des Commissions Communales
- 6- Délibération 2026-09 Indemnités du Maire et des Adjoints

Questions diverses

- 1- Délégations communales à la Communauté de Commune Charlieu Belmont Communauté
- 2- Organisation des réunions et Conseil Municipal

Tour de table des Elus

- 1- Retour élections municipales du 15 mars 2026

Vie de la commune

ELECTION DU MAIRE

Monsieur le doyen, Gérard GONZALES, demande aux élus les candidatures au poste de Maire de la commune de Maizilly pour le mandat 2026-2032. Il donne lecture des articles L2122-1 à L2122-35 du CGCT sur les fonctions de Maire et Adjoints au Maire.

Madame le Maire sortant, Colette LEBEAU, propose sa candidature. Aucune autre n'est déposée. Le Conseil Municipal vote, à bulletin secret, l'élection du Maire, avec 11 voix, Madame le Maire sortant est élue, à la majorité absolue, Maire entrant.

Madame le Maire, Colette LEBEAU, prend la présidence du Conseil Municipal.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2026-07 : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Madame le Maire, Colette LEBEAU, informe le Conseil Municipal qu'il faut définir le nombre d'adjoint(s) au Maire pour le mandat 2026-2032. Elle propose le nombre de 3 adjoints afin de répartir les commissions et les obligations qu'imposent ces postes au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'opter pour 3 postes d'adjoints, répartis de la manière suivante : 1^{er} Adjoint, 2^{ème} Adjoint et 3^{ème} Adjoint et respectant la parité.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire, Colette LEBEAU, demande aux élus, les candidatures aux postes d'adjoints au Maire de la commune de Maizilly pour le mandat 2026-2032.

Monsieur Didier Duhez, Madame Mégane LAROCHE et Monsieur Eric THEBAULT proposent leur candidature aux postes d'Adjoints au Maire.

Le conseil Municipal vote, à bulletin secret, les adjoints au Maire : Monsieur Didier DUHEZ est élu 1^{er} Adjoint avec 11 voix, Madame Mégane LAROCHE est élue 2^{ème} Adjointe avec 11 voix et Monsieur Eric THEBAULT est élu 3^{ème} Adjoint avec 09 voix.

Signature de la « Charte des élus »

Madame le Maire, Colette LEBEAU, donne lecture de la « Charte des élus » au Conseil Municipal. Les élus au Conseil Municipal signent la « Charte des élus » et prennent leurs engagements au sein de la commune.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2026-08 : Représentants des Commissions Communales

Madame le Maire, Colette LEBEAU, informe le Conseil Municipal qu'il faut attribuer les Commissions Communales à chaque élu.

Elle présente les Commissions Communales :

- **Commission Vie Sociale et Associative - Loisirs et Tourisme - Communication**, 3 membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les membres : Maire Colette LEBEAU ; 2^{ème} Adjointe Mégane LAROCHE ; Pascal DESSOLAIN Conseiller ; Gérard GONZALES Conseiller ; Brigitte CHASSAGNE Conseillère.

- **Commission Bâtiments Communaux - Voirie et Urbanisme - Archives et Cimetière**, 3 membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les membres : Maire Colette LEBEAU ; 1^{er} Adjoint Didier DUHEZ ; 3^{ème} Adjoint Eric THEBAULT ; Sara DELAYE Conseillère ; Audrey KIPP Conseillère ; Mickaël RIVOLIER Conseiller.

- **Commission Finances - Gestion du Personnel - Maintenance Communale**, 4 membres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les membres : Maire Colette LEBEAU ; 3^{ème} Adjoint Eric THEBAULT ; 1^{er} Adjoint Didier DUHEZ ; Mylène GUILLOUX Conseillère ; Sara DELAYE Conseillère.

Délibération 2026-09 : Indemnités du Maire et des Adjoints

Madame le Maire, Colette LEBEAU, informe et présente le tableau des indemnités du Maire et des Adjoints.

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES (VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)

Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du code général des collectivités territoriales

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	28,1	1 155,06
De 500 à 999	44,3	1 820,96
De 1 000 à 3 499	55,7	2 289,56
De 3 500 à 9 999	58,3	2 396,44
De 10 000 à 19 999	67,6	2 778,71
De 20 000 à 49 999	90	3 699,47
De 50 000 à 99 999	110	4 521,58
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145	5 960,26
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5	2 980,13

Majoration maximale de l'indemnité des maires de communes de 100 000 habitants et plus : 40 %

INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1^{er} janvier 2026)

Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT

POPULATION (nombre d'habitants)	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)	INDEMNITÉ BRUTE (en euros)
Moins de 500	10,89	447,64
De 500 à 999	11,77	483,81
De 1 000 à 3 499	21,38	878,83
De 3 500 à 9 999	23,32	958,57
De 10 000 à 19 999	28,6	1 175,61
De 20 000 à 49 999	33	1 356,47
De 50 000 à 99 999	44	1 808,63
De 100 000 à 200 000	66	2 712,95
Plus de 200 000	72,5	2 980,13
Adjoints au maire d'arrondissement (Marseille et Lyon)	34,5	1 418,13

L'enveloppe communale maximum de Maizilly est de : Maire 28.1% de la valeur du point d'indice brut 1027 et de 10.89% du point d'indice brut 1027, soit un total de 2497.98€ brut mensuel inscrit au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Maizilly avec 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer au Maire une indemnité de 28.1% de la valeur du point d'indice brut 1027 et de 10.89% du point d'indice brut 1027, soit un total de 2497.98€ brut mensuel inscrit au budget primitif 2026.

QUESTIONS DIVERSES

1- Délégations communales à la Communauté de Commune Charlieu Belmont Communauté

Madame le Maire, Colette LEBEAU, présente aux élus les diverses commissions et délégations de la commune à la communauté de commune Charlieu Belmont Communauté. Les nouveaux délégué(e)s de ces commissions seront élu(e)s dans un prochain Conseil Municipal.

2- Organisation des réunions et Conseil Municipal

Madame le Maire présente aux élus l'organisation actuelle de la mairie, des Conseils Municipaux et réunions. Un calendrier est mis en place afin que chacun puisse s'organiser. Les conseils municipaux auront lieu les 3^{ème} lundi du mois et des réunions de travail auront lieu au cours du mois.

TOUR DE TABLE DES ELUS

Madame le Maire donne la parole aux élus. Les élus échangent sur le fonctionnement de la mairie et son organisation.

Après épuisement des délibérations et divers, la séance est levée à 21h57.

Approbation du présent Procès-Verbal le 30/03/2026

Nom Prénom	Fonction	Signature
LEBEAU Colette	Maire	
DUHEZ Didier	1 ^{er} Adjoint	
LAROCHE Mégane	2 ^{ème} Adjointe	Absente a donné pouvoir
THEBAULT Eric	3 ^{ème} Adjoint	
GONZALES Gérard	Conseiller	
CHASSAGNE Brigitte	Conseillère	
DESSOLAIN Pascal	Conseiller	
DELAYE Sara	Conseillère	
KIPP Audrey	Conseillère Secrétaire de séance	
RIVOLIER Mickaël	Conseiller	
GUILLOUX Mylène	Conseillère	

